



PARTICIPATION DES HABITANTS À LA RÉNOVATION URBAINE ET ENJEUX DE L'ESPACE PUBLIC AU REGARD DES DROITS CULTURELS

SAINT-DENIS
PARIS 19e
MARSEILLE
SAINT-POL-SUR-MER
CLICHY-SOUS-BOIS

À VOUS DE JOUER !
TROUVEZ VOS FREINS
ET VOS LEVIERS D'ACTION

paideia

RECHERCHE-ACTION SUR LES LEVIERS CULTURELS DU POUVOIR D'AGIR 2018-2020

PARTICIPATION DES HABITANTS À LA RÉNOVATION URBAINE ET ENJEUX DE L'ESPACE PUBLIC AU REGARD DES DROITS CULTURELS

SAINT-DENIS
PARIS 19e
MARSEILLE
SAINT-POL-SUR-MER
CLICHY-SOUS-BOIS

À VOUS DE JOUER ! TROUVEZ VOS FREINS ET VOS LEVIERS D'ACTION



réseau **culture21**

paidéia

De 2018 à 2020, nous avons traversé la France du nord au sud pour nous arrêter dans cinq villes, de Saint-Pol-sur-mer à Marseille en passant par Saint-Denis, Paris et Clichy-sous-bois.

Relogement, aménagement d'espaces publics, intervention artistique et organisation communautaire sont autant de points de vue et de méthodes qui envisagent le développement du pouvoir d'agir des habitants à travers leur participation à la rénovation urbaine et à l'espace public.

Ces cinq territoires ont mené des démarches participatives qui s'appuient sur une mobilisation forte des habitants. Au cours de ces processus, ils ont été confrontés à des problématiques récurrentes :

Comment prendre en compte la diversité culturelle ?

Comment asseoir la légitimité de parole de groupes dits "non organisés" ?

Comment concilier le temps des professionnels et des habitants ?

Comment favoriser la participation sans formatage ou assignation ?

Les problématiques auxquelles sont confrontés les acteurs publics en coresponsabilité restent trop souvent non résolues et nécessitent de mieux s'organiser autour de leurs enjeux communs. Il devient nécessaire d'identifier des modes opératoires qui impactent l'amélioration des conditions de vie des personnes et interrogent les conditions de travail des acteurs.

La recherche-action propose une méthode de coopération à travers l'analyse de pratiques partagée au regard des droits culturels, efficiente tant pour comprendre les raisons des situations de blocage que pour trouver les solutions pour y remédier.

Les espaces de travail créés par cette recherche-action permettent aux acteurs d'envisager des coopérations plus équilibrées en meilleure connaissance du travail des uns et des autres. Ces espaces de prise de recul et d'analyse de pratique font le plus souvent défaut dans les situations professionnelles et sont extrêmement bienvenus pour faciliter les synergies, voire décrire les acteurs parfois en position de blocage.

Ce bilan d'étape propose d'explorer chacun des terrains au travail et de croiser leurs enseignements au regard des huit droits culturels.

CROISER LES ENSEIGNEMENTS

Cette recherche-action a permis d'observer les leviers culturels du pouvoir d'agir dans la participation des habitants à la rénovation urbaine et aux enjeux de diversité et de cohabitation dans l'espace public. Ces cinq terrains au travail sont tous situés en Quartier Politique de la Ville (QPV) :

1. Les collectifs d'habitants de Paris

19ème, accompagnés par les agents de développement social et communautaire Asmae, avec une focale sur la place et le rôle des collectifs dans la vie du quartier, notamment vis-à-vis des jeunes, dont la présence dans l'espace public est bien souvent source de conflits avec les habitants et/ou les forces de l'ordre.

2. La Maison Jaune de Saint-Denis, avec une focale sur l'analyse de la place et du rôle de la Maison Jaune dans l'amélioration des conditions de vie des habitants et du projet « À nous de jouer », développé avec la participation des habitants et des enfants présents sur la dalle.

3. La Gare Franche à Marseille, structure culturelle située dans les quartiers Nord entre le Plan d'Aou et Saint-Antoine. Analyse de cas d'école sur la place et le rôle de cette « maison » dans le quartier, le développement de parcelles à jardiner pour les habitants, les projets artistiques menés dans l'espace public dans un contexte de rénovation urbaine.

4. Clichy-sous-Bois avec la Direction de la vie associative et des quartiers. Analyse des ateliers de jardinage développés sur le Haut-Clichy et de la création du square du Chêne, actions menées avec la participation des habitants.

5. Saint-Pol-sur-Mer avec le service politique de la ville et les partenaires de la mission relogement. Analyses de situations de relogement en préparation du projet de rénovation urbaine.

Le processus a consisté à organiser **des séances d'analyse de la pratique au regard des droits culturels** sur les différents terrains. L'ensemble de ces rendez-vous a été organisé avec des professionnels de l'action publique, et en particulier ceux de la Politique de la ville, mobilisant leurs partenaires et parfois les habitants des actions analysées.

Nous avons ensuite organisé des séances de travail afin de synthétiser le matériau collecté et de le mettre en forme. **Un jeu de cartes « leviers/freins » et un article de synthèse** ont été réalisés pour chaque terrain.

Nous avons enfin travaillé au croisement des jeux de cartes des cinq terrains sous les huit notions des droits culturels (identité, diversité, patrimoine, communauté, participation, éducation, information, coopération). Ce croisement nous est apparu nécessaire, afin de pouvoir tirer des cinq terrains **des logiques d'action communes permettant de mieux prendre en compte les droits culturels des personnes impliquées**. Il nous semble que l'attention à la singularité des situations vécues sur chacun des terrains permet de sortir des généralités pour arriver à des logiques d'action détaillées.

Cette méthode semble apporter des indicateurs précieux aux acteurs de terrain afin qu'ils puissent répondre de manière appropriée et concrète aux problématiques qu'ils rencontrent. Nous pensons que ces propositions permettent de renforcer la participation des habitants en évitant autant que possible les risques d'instrumentalisation. Il s'agit de défendre les logiques d'action permettant l'exercice de ses droits fondamentaux et de développer ainsi son pouvoir d'agir.

SOMMAIRE

CROISER LES ENSEIGNEMENTS	7
COOPÉRATION	
EXEMPLES DE FREINS ET DE LEVIERS	8
À VOUS DE JOUER	10
DIVERSITÉ	
EXEMPLES DE FREINS ET DE LEVIERS	12
À VOUS DE JOUER	14
IDENTITÉ	
EXEMPLES DE FREINS ET DE LEVIERS	16
À VOUS DE JOUER	18
PATRIMOINE	
EXEMPLES DE FREINS ET DE LEVIERS	20
À VOUS DE JOUER	22
COMMUNAUTÉ	
EXEMPLES DE FREINS ET DE LEVIERS	24
À VOUS DE JOUER	26
PARTICIPATION	
EXEMPLES DE FREINS ET DE LEVIERS	28
À VOUS DE JOUER	30
INFORMATION	
EXEMPLES DE FREINS ET DE LEVIERS	32
À VOUS DE JOUER	34
ÉDUCATION	
EXEMPLES DE FREINS ET DE LEVIERS	36
À VOUS DE JOUER	38
CONCLUSION	40

COOPÉRATION

Comment améliorer les coopérations pour pallier le manque de croisements des savoirs et de reconnaissance des expertises ?

L'une des principales causes des inégalités et injustices entre les personnes (habitants comme acteurs des quartiers) semblent se trouver dans l'absence des conditions nécessaires pour pouvoir interagir avec ce qui les entoure. Des liens semblent coupés, conduisant petit à petit ou parfois de manière brutale à des ruptures, des enfermements, des exclusions, un manque de circulation et de mobilité des personnes comme des ressources, l'assèchement de certains milieux...

Un jeu d'acteurs et une mise en concurrence généralisée s'instituent plutôt que de travailler aux conditions de coopération autour de la culture d'un milieu commun. Comme dans la plupart des milieux où de multiples acteurs interviennent, le quartier devient le théâtre de rapports de force, chacun se renvoyant la balle des responsabilités mal identifiées. Mieux les décrypter paraît essentiel pour contourner les logiques individualistes et de mise en concurrence aux effets désastreux sur les conditions de vie des personnes.

Le besoin de renforcer la mise en réseau des acteurs est particulièrement nécessaire. Les acteurs institutionnels et associatifs sont nombreux à agir sur les quartiers en politique de la ville. Pourtant, un manque de cohérence et de continuité est fortement ressenti par les habitants et acteurs de terrain. Il est nécessaire d'accentuer la prise de conscience de chaînes d'actions et ainsi argumenter la nécessité de coopérer. Les coopérations actuellement développées souffrent de l'absence de certains acteurs, pourtant nécessaires aux sujets traités, comme d'un manque de considération pour la fonction de coordination.

PROPOSITION GÉNÉRALE



Développer les coopérations culturelles au travers d'une communauté d'action composée de la diversité des acteurs de terrain.

DÉCLARATION DE FRIBOURG

Article 8 (coopération culturelle)

Toute personne, seule ou en commun, a le droit de participer selon des procédures démocratiques :

- au développement culturel des communautés dont elle est membre ;
- à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des décisions qui la concernent et qui ont un impact sur l'exercice de ses droits culturels ;
- au développement de la coopération culturelle à ses différents niveaux.

EXEMPLES DE FREINS À LA COOPÉRATION ET DE LEVIERS D'ACTION

Non prise en compte des expertises

- Des associations de quartier pris pour des « pourvoyeurs de publics » sans expertise ;
- Hiérarchie tacite entre acteurs et discrédit mutuel ;
- ⚡ ○ Parachuter des intervenants sur un quartier ;
- Percevoir les projets comme du « divertissement » plutôt qu'une forme d'expertise du territoire ;
- Faire fi des « précédents », ne pas considérer l'expérience de terrain ;

-
- 💡 + **Reconnaître les intérêts des personnes pour qu'elles participent avec leur propre matière au projet ;**
 - 💡 + **Concevoir nos manières de faire comme l'expression de nos valeurs ;**
 - 💡 + **Renforcer les capacités des habitants à établir une relation équilibrée avec les acteurs du territoire.**

Désynchronisation entre acteurs

- Temps de présence requis dans les structures de proximité ;
- Turnover des acteurs professionnels ;
- ⚡ ○ Télescopage et concurrence des démarches participatives ;
- Temporalité des demandes de subvention en contradiction avec la co-construction ;
- Difficulté à accorder les temporalités entre les acteurs de la coopération ;

-
- 💡 + **Avoir une permanence dans la présence au quartier ;**
 - 💡 + **Savoir prendre le temps nécessaire de la coopération pour impliquer les partenaires ;**
 - 💡 + **Développer la fonction de coordination pour assurer la cohérence et le suivi d'un accompagnement.**

Manque d'interconnaissance entre acteurs

- Scission entre acteurs ;
- ⚡ ○ Ne pas prendre le temps de se connaître pour s'accorder ;
- Voir toute autre forme d'organisation que la sienne comme de la désorganisation ;

-
- 💡 + **Encourager les croisements entre acteurs et la porosité des pratiques par la nature de la structure ;**
 - 💡 + **Pouvoir exprimer ses propres références culturelles à travers ses modes d'action ;**
 - 💡 + **Travailler les mobilités et circulations entre les lieux.**

Manque d'organisation en co-responsabilité

- Cloisonnement institutionnel et « secret professionnel » ;
- ⚡ ○ Posture de contrôle et de maîtrise des tutelles ;
- Mise en concurrence généralisée, repli sur son pré carré ;
- Manque d'engagement des acteurs ;
- Non réciprocité dans la coopération, manque de négociations possibles ;

-
- 💡 + **Partager les informations entre professionnels sur les situations qui les concernent ;**
 - 💡 + **Construire une action collective qui va au-delà de ses propres objectifs ;**
 - 💡 + **Étayer les initiatives des habitants en identifiant les ressources qui leur sont nécessaires.**

Manque de ressources

- Manque de ressources humaines dans les structures, précarité de l'emploi ou des missions ;
- ⚡ ○ Absence d'acteurs nécessaires à la coopération ;
- Une protection sociale en perte de vitesse ;

-
- 💡 + **Mobiliser les ressources de proximité et les dynamiques sociales locales pour créer un commun ;**
 - 💡 + **S'appuyer sur une équipe pluridisciplinaire dans les situations complexes.**

À VOUS DE JOUER

TROUVEZ VOS FREINS À LA COOPÉRATION ET VOS LEVIERS D'ACTION

Non prise en compte des expertises



Désynchronisation entre acteurs



Manque d'interconnaissance entre acteurs



Manque d'organisation en co-responsabilité



Manque de ressources



Autre(s)...



DIVERSITÉ

Comment agir dans les quartiers autrement que par l'exercice d'une « autorité » fondée sur l'interdit, la contrainte et le formatage des pratiques ?

Le constat est sans appel : la vie sociale dans les quartiers subit une pression importante au travers d'un interventionnisme (de toute personne ayant une forme d'autorité, qu'elle soit politique, religieuse, économique) qui insiste sur les contraintes de la vie collective plus que sur le développement des capacités des personnes. Au nom du principe de précaution contre tout débordement, la propension est à l'interdiction, au contrôle social, au formatage des modes de vie, des pratiques et des façons de s'organiser. L'intervention des « autorités » passe alors bien souvent par l'édiction de règles restrictives plutôt que celles qui ouvrent le champ des possibles. Le rapport à la population est de ce fait bien souvent conflictuel.

La politique de la ville tente de développer la participation des habitants, mais celle-ci se cantonne bien souvent à la collecte des plaintes plutôt que la recherche de solutions qui conviennent pour traiter des problématiques rencontrées. Les références culturelles des habitants, leurs usages et pratiques des espaces publics sont peu pris en compte comme base de travail pour réguler la vie sociale des quartiers. La répression est plus souvent de mise que la recherche du dialogue pour établir les règles de vie commune. La mission est alors d'expliquer aux habitants quoi faire et comment le faire, comme s'ils étaient dénués de ressources et de savoirs. Ce type d'intervention court le risque d'être assimilé à une forme de « colonisation ».

La méconnaissance généralisée des références culturelles des personnes et de leur mode d'organisation conduit à les taire dans les activités associatives comme dans l'espace public. Leur effet levier sur les capacités des personnes à avoir prise sur ce qui les concerne en est amoindri. Vouloir agir en les niant ou en les « neutralisant » paraît générer un gaspillage d'énergie, de savoirs, de moyens qui pourrait être évité si les droits culturels étaient plus effectifs et la diversité culturelle reconnue au-delà du « folklore ».

PROPOSITION GÉNÉRALE



Saisir les dynamiques existantes, fondées sur les usages et pratiques des habitants, pour organiser et développer la vie collective d'un quartier.

DÉCLARATION DE FRIBOURG

Article 3b (diversité culturelle)

Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit :

b. de connaître et de voir respecter sa propre culture ainsi que les cultures qui, dans leurs diversités, constituent le patrimoine commun de l'humanité ; cela implique notamment le droit à la connaissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales, valeurs essentielles de ce patrimoine;

EXEMPLES DE FREINS À LA DIVERSITÉ ET DE LEVIERS D'ACTION

Non-reconnaissance de la diversité culturelle au-delà du « folklore »

- Manque de reconnaissance de la diversité des modes d'expression ;
 - ⚡ ○ Vision étroite de la notion de « culture », hiérarchisation des pratiques culturelles ;
 - Discrimination générant une dissimulation de pratiques culturelles ;
-
- ⊕ **Travailler à partir des références culturelles exprimées par les habitants ;**
 - 💡 ⊕ **Se positionner en « lieu tiers » permettant aux personnes d'ouvrir leurs références et leurs interactions ;**
 - ⊕ **Travailler sur la diversité des savoirs et savoir-faire en présence ;**
 - ⊕ **Comprendre l'« esprit jardinier » comme un élément identitaire qui nourrit les façons de faire.**

Formatage des pratiques

- Systématisation des actions et artificialité des liens ;
 - Présupposer une culture commune ;
 - ⚡ ○ Ne pas pouvoir exprimer un « conflit de loyauté » ;
 - Normer les modes de vie des habitants par l'interdit ;
 - Ne pas prendre en compte les spécificités, ni reconnaître les manières de faire spécifiques ;
-
- ⊕ **Collectifs d'habitants organisés à partir de leurs propres références culturelles ;**
 - 💡 ⊕ **Ne pas « faire sa publicité » mais entrer en relation réelle avec les habitants ;**
 - ⊕ **Pouvoir transmettre des repères et dialoguer sur les conflits grâce aux liens intergénérationnels ;**
 - ⊕ **Former et se former dans le souci de ne pas formater les personnes dans leurs façons de faire.**

Confiscation des espaces

- Manque de lieux de vie collective ;
 - Privatisation des espaces, enclosures, abandon des espaces ;
 - ⚡ ○ Des démarches d'appropriation inappropriées pour les habitants ;
 - Mainmise des institutions sur la gestion des espaces publics ;
 - Limiter les usages possibles des espaces publics ;
-
- ⊕ **Défendre le principe de l'évolution permanente d'un lieu en fonction de ceux qui l'habitent ;**
 - ⊕ **Repérer les différents usages de l'espace public et travailler les conflits d'usages ;**
 - 💡 ⊕ **Prendre en compte les divers usages de leur habitat par les habitants, adapter les espaces aux usages ;**
 - ⊕ **Accompagner les habitants à l'appropriation progressive des espaces de vie ;**
 - ⊕ **Travailler sur les usages des espaces publics pour les développer ;**
 - ⊕ **Avoir un lieu commun à habiter pour investir l'espace public et se sentir légitime à prendre part.**

À VOUS DE JOUER

TROUVEZ VOS FREINS À LA DIVERSITÉ ET VOS LEVIERS D'ACTION

Non reconnaissance de la diversité culturelle au-delà du « folklore »



.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

.....

Formatage des pratiques



.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

.....

Confiscation des espaces



.....

.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

.....

Autre(s)...



.....

.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

.....

IDENTITÉ

Comment dépasser le fonctionnement en « publics cibles » ?

L'effet stigmatisant des catégories employées pour désigner des « publics cibles » (ex. « les jeunes », les « personnes âgées », les « demandeurs d'emploi » etc.) devrait être largement atténué par l'enjeu commun qui réunit les personnes. Plutôt que d'être « visé » ou « ciblé », le public devrait se constituer et s'identifier de lui-même. Il semble que ce soit cette manière de s'organiser qui permette de tenir l'équilibre : sans dénier l'intérêt de porter des actions à destination d'un public spécifique, cela permettrait d'éviter le cloisonnement entre les générations et publics qui divise les forces en présence pour agir.

Par ailleurs, les habitants témoignent aussi subir des actes de racisme de la part des institutions, si ce n'est ouvertement, du moins indirectement, en faisant appel à l'importance de la mixité sans même questionner ce que cela signifie dans ces endroits. Il semble qu'appeler de ses vœux « la mixité » est un piège à plus d'un titre. Elle oblige les personnes à s'identifier à partir de catégories tranchées « visibles » et « quantifiables », les réduisant bien souvent à l'expression d'un seul élément de leur identité. La mixité fondée sur ce type de critères en vient à amoindrir les capacités à s'organiser et vivre collectivement. Cela retire la finesse de l'expression des personnes et empêche de nous connaître les uns les autres dans la subtilité des expériences vécues, des savoirs portés, de l'intelligence développée.

Il semble nécessaire de travailler « la mixité » à partir de l'expression des personnes concernées pour qu'elles construisent leur identité dans la diversité des références culturelles avec lesquelles elles désirent la composer. Cultiver la diversité des savoirs, des représentations et points de vue sur le monde est le seul combat légitime à mener, parce qu'il n'essentialise pas les personnes au point d'annihiler leur liberté de se définir et d'agir.

PROPOSITION GÉNÉRALE



Développer le pouvoir d'agir des habitants en constituant un public concerné par les problématiques plutôt que de morceler leurs capacités au travers du fonctionnement stigmatisant des « publics cibles ».

DÉCLARATION DE FRIBOURG

Article 3a (identité culturelle)

Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit :

a. de choisir et de voir respecter son identité culturelle dans la diversité de ses modes d'expression ; ce droit s'exerce dans la connexion notamment des libertés de pensée, de conscience, de religion, d'opinion et d'expression ;

EXEMPLES DE FREINS À L'IDENTITÉ ET DE LEVIERS D'ACTION

Catégorisation des populations

- ⊖ Désigner un représentant de toutes les personnes « lui ressemblant » ;
- ⚡ ⊖ Politiques fonctionnant par tranches d'âge en lieu et place des relations intergénérationnelles ;
- ⊖ Réduction des personnes à un seul prisme ;
- ⊖ Politique de « mixité » fondée sur la catégorisation des personnes ;

-
- 💡 ⊕ **Instaurer des relations de confiance permettant l'expression des personnes sur leur vécu ;**
 - ⊕ **Favoriser la connaissance de son milieu et ouvrir aux interactions avec les acteurs ;**
 - ⊕ **Ne pas forcer une « mixité » fondée sur nos propres catégories, mais développer les conditions de travailler en commun.**

Stigmatisation des personnes

- ⊖ Jeunes stigmatisés dans l'espace public ;
- ⊖ Mauvaise réputation de certains habitants ;
- ⊖ Assignation des personnes à une catégorie par le simple fait d'habiter un quartier ;
- ⊖ Peur de tout ce qui n'est pas « soi », désigner des boucs émissaires ;

-
- 💡 ⊕ **Se saisir de la problématique des usages des espaces collectifs et de l'espace public par les jeunes ;**
 - ⊕ **Arpenter un territoire inconnu, déconstruire les préjugés, révéler et découvrir son territoire par les marches urbaines.**

Les jeunes « objets de désirs », vouloir sauver les « méritants »

- ⚡ ⊖ Vouloir dénicher les perles rares des quartiers en les façonnant à son image ;
- ⊖ Vouloir cultiver les jeunes en « hors-sol » ;

-
- 💡 ⊕ **Les collectifs d'habitants, un lieu d'apprentissage à la citoyenneté ;**
 - ⊕ **Accompagner les jeunes pour qu'ils prennent leur place dans le jeu d'acteurs institutionnels ;**
 - ⊕ **Favoriser la connaissance des jeunes de leur propre environnement et en élargir les horizons.**

À VOUS DE JOUER

TROUVEZ VOS FREINS À L'IDENTITÉ
ET VOS LEVIERS D'ACTION

Catégorisation des populations



.....

.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

.....

.....

Stigmatisation des personnes



.....

.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les jeunes « objets de désirs », vouloir sauver les « méritants »



.....

.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

.....

.....

Autre(s)...



.....

.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

.....

.....

PATRIMOINE

Comment accompagner les personnes à s'investir dans l'entretien et la préservation de leur milieu de vie au-delà du régime de propriété des biens ?

L'état de détérioration des quartiers impacte l'image que les personnes ont d'elles-mêmes comme l'image qu'elles peuvent renvoyer aux autres. Leur propre habitat devient une référence négative (ex. statut social inférieur, multiples discriminations etc.). La rénovation urbaine met en évidence les malfaçons dans le bâtiment, l'abandon de certains espaces de vie et leur désertion. Il serait précieux de mieux connaître l'histoire de l'habitat social, l'histoire des habitants et des luttes pour comprendre l'état actuel des quartiers : nous pourrions ainsi mettre à jour les points de ruptures de l'action publique.

L'amélioration des conditions de vie des habitants tient sans nul doute à la possibilité qu'ils ont de s'approprier leur lieu de vie. « Appropriation » ne veut pas dire ici « propriété exclusive », mais signifie le pouvoir de chacun de se saisir « en propre » du milieu dans lequel on vit. Agir pour que les personnes s'approprient leur milieu de vie reconfigure la place et le rôle de chacun dans la gestion du patrimoine. Le problème est que la liberté d'usage et d'appropriation des lieux est bien souvent réduite à ce qui a été décidé par les autorités. Or, le rapport aux patrimoines et à l'environnement devrait pouvoir se cultiver comme une expérience à vivre : la valeur des ressources patrimoniales se cultive par les usages que nous en faisons.

Cultiver les patrimoines communs, c'est rechercher l'expression des personnes sur ce qu'elles tiennent à transmettre et que cela puisse être reconnu comme ayant de la valeur. L'encouragement à se prévaloir d'une « neutralité » ou d'une « technicité » pour prendre les meilleures décisions (à l'œuvre dans les structures aux missions de service public) permet difficilement aux personnes de se relier à leur histoire et de la comprendre, de donner de la cohérence à leurs propres choix. Certaines transmissions culturelles se font dans le quotidien, parfois au cœur des familles et des communautés et peuvent être des références structurantes pour les personnes. La violence des conflits de loyauté ressentis par les personnes vivant dans plusieurs systèmes de références culturelles peut être désamorcée par la création d'espaces d'interprétation et de transmission intergénérationnelle, propices à l'expression de chacun et à la négociation.

PROPOSITION GÉNÉRALE



Pouvoir s'organiser en communauté patrimoniale pour la préservation et l'entretien d'un milieu de vie et la transmission des héritages.

DÉCLARATION DE FRIBOURG

Article 3c (patrimoines culturels)

c. d'accéder, notamment par l'exercice des droits à l'éducation et à l'information, aux patrimoines culturels qui constituent des expressions des différentes cultures ainsi que des ressources pour les générations présentes et futures.

EXEMPLES DE FREINS AU PATRIMOINE ET DE LEVIERS D'ACTION

Impact de l'habitat sur l'estime de soi

- ⚡
 - Impression de régression sociale dans son parcours résidentiel ;
 - État de délabrement des quartiers ;

-
- 💡
 - ⊕ Favoriser la compréhension du tissu social par l'histoire de l'immigration et de l'habitat social ;
 - ⊕ Se saisir de son lieu de vie comme d'un patrimoine commun, au-delà de la notion de propriété ;
 - ⊕ Favoriser la participation des habitants aux diagnostics afin qu'ils proposent des façons de résoudre les problématiques identifiées ;
 - ⊕ Concevoir plus fortement le lien entre l'appropriation de son habitat et le soin que l'on y porte.

S'investir dans l'entretien et la préservation de son milieu de vie

- ⚡
 - Se projeter quand on est une personne âgée ;
 - Non-représentativité des habitants dans l'aménagement du territoire ;
 - Les malfaçons, le provisoire et mauvais entretien des habitats ;
 - S'engager dans la préservation de l'environnement ;

-
- 💡
 - ⊕ Agir sur le paysage et la circulation dans un quartier, devenir un interlocuteur de l'aménagement ;
 - ⊕ Partir des préoccupations des habitants du quartier sur les questions environnementales et écologiques ;
 - ⊕ Être un lieu ressource et de débats sur le jardinage, l'environnement, l'écocitoyenneté.

Conscientiser et exprimer ses héritages

- ⚡
 - Ne pas travailler la question patrimoniale avec les habitants au-delà d'en être la matière première ;
 - S'approprier l'emploi du terme « patrimoine » ;
 - Savoir capitaliser les données de l'expérience ;

-
- 💡
 - ⊕ Se saisir des héritages des habitants comme matière de la création et renforcer le statut de « patrimoines » à transmettre à d'autres ;
 - ⊕ Retrouver des savoir-faire et des modes de transmission liés à l'organisation sociale ;
 - ⊕ Pouvoir activer les liens intergénérationnels et les transmissions des repères culturels structurants.

À VOUS DE JOUER

TROUVEZ VOS FREINS AU PATRIMOINE

ET VOS LEVIERS D'ACTION

Impact de l'habitat sur l'estime de soi



.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

.....

S'investir dans l'entretien et la préservation de son milieu de vie



.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

.....

Conscientiser et exprimer ses héritages



.....

.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

.....

Autre(s)...



.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

.....

COMMUNAUTÉ / COMMUN

Comment ne plus percevoir toute référence communautaire comme du communautarisme et ainsi sortir les personnes de leur isolement ou de leur repli sur soi ?

Le communautarisme est un dévoiement du droit à la communauté. La communauté est étymologiquement une organisation sociale fondée sur les capacités des personnes à faire en commun. Nous avons besoin de nous relier aux uns et aux autres pour déployer nos libertés. Encore faut-il s'organiser pour que ce soit bien le cas. Les méthodes d'organisation communautaire positionnent l'intérêt des personnes à agir en commun sur les problématiques qui les concernent pour améliorer leurs conditions d'existence. Dès que le commun est projeté comme quelque chose à construire, il devient l'énergie même d'un élargissement : plus on cherche à définir ce commun, plus on sera apte à tisser avec d'autres sur des intérêts partagés. C'est cela qui rend la communauté dynamique, ouverte et hospitalière, en mesure d'accueillir tous les savoirs et de bénéficier de toutes les expériences. Ainsi l'individu ne se fond pas dans le collectif, mais le collectif devient l'espace essentiel pour que chacun s'accomplisse lui-même en nourrissant le commun.

Occuper l'espace public ou un local en commun est une manière de se rendre visible et de faire partie de la Cité. Le local est un lieu qui permet aux personnes de se réunir dans un espace intermédiaire, entre l'habitat privé et l'espace public. C'est un lieu d'organisation et d'action, de visibilité publique. La gestion de ce commun est une condition favorable à l'appropriation des espaces de vie collective. Cela responsabilise les personnes plutôt que d'être dans un rapport de consommation à une offre. L'accompagnement aux organisations communautaires peut s'articuler sur l'interconnaissance et l'échange de savoirs entre acteurs du quartier, comprenant les habitants non plus comme « publics » à conquérir mais acteurs à part entière de ce qui se vit là.

Afin de faire face aux situations d'injustice et de précarité bien souvent concentrées dans les quartiers populaires, l'organisation communautaire permet de maintenir les relations humaines et les réseaux d'entraide. La capacité de protection des personnes vulnérables est décuplée par la constitution d'une communauté soutenance et par l'action collective.

PROPOSITION GÉNÉRALE



Favoriser l'organisation communautaire en s'appuyant sur les ressources des personnes et en développant leur réseau.



DÉCLARATION DE FRIBOURG

Article 4 (référence à des communautés culturelles)



- a. Toute personne a la liberté de choisir de se référer ou non à une ou plusieurs communautés culturelles, sans considération de frontières, et de modifier ce choix ;
- b. Nul ne peut se voir imposer la mention d'une référence ou être assimilé à une communauté culturelle contre son gré.

EXEMPLES DE FREINS À LA COMMUNAUTÉ ET DE LEVIERS D'ACTION



Ne pas tenir compte de l'importance des liens entre personnes

- 
 - Vivre dans le quartier dans lequel on travaille ;
 - Démembrement des quartiers ;
 - Attachement aux accompagnateurs ;
-
- 
 - ⊕ Prendre en compte les repères des habitants construits dans le temps long sur un quartier ;
 - ⊕ Favoriser l'organisation communautaire grâce à la mobilisation des réseaux d'entraide du quartier.

Des personnes isolées

- 
 - Ne pas se sentir faire partie de la communauté ;
 - Isolement subit ;
-
- 
 - ⊕ Sortir les personnes de leur isolement, s'organiser en communauté pour les accompagner ;
 - ⊕ Posséder les codes pour tisser des liens privilégiés avec les familles ;
 - ⊕ Des usages multiples d'un lieu pour créer diverses communautés et liens d'appartenance ;
 - ⊕ Insuffler des collaborations grâce à la connaissance des ressources du quartier et des réseaux.

Ne pas pouvoir/savoir s'organiser en commun

- 
 - Penser qu'un groupe fait d'emblée communauté ;
 - Prévalence de l'individualisme sur l'action collective ;
-
- 
 - ⊕ Constitution de groupes d'habitants sur la base des intérêts partagés ;
 - ⊕ Accompagner l'organisation des habitants, s'appuyer sur les organisations intermédiaires ;
 - ⊕ Être formé aux méthodes et outils d'intelligence collective et les expérimenter.

À VOUS DE JOUER

TROUVEZ VOS FREINS À LA COMMUNAUTÉ ET VOS LEVIERS D'ACTION

Ne pas tenir compte de l'importance des liens entre personnes



.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

.....

Des personnes isolées



.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

.....

Ne pas pouvoir/savoir s'organiser en commun



.....

.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

.....

.....

Autre(s)...



.....

.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

.....

.....

PARTICIPATION

Comment déjouer toutes formes d'instrumentalisation ou d'infantilisation dans la participation ?

Bon nombre d'habitants ont fait l'expérience de processus de concertation sans avoir de retours sur leurs propositions et sans percevoir de résultats tangibles sur l'amélioration de leurs conditions de vie. Les dispositifs participatifs concernant la gestion des espaces de vie peuvent être vécus comme une instrumentalisation par les pouvoirs publics pour les inciter à dire, faire, se positionner tel que ce qu'on a prévu pour eux. Vouloir le bien-être en milieu urbain ne peut se satisfaire d'une participation prémâchée qui uniformise les façons de vivre et les manières de faire société.

Certains quartiers sont particulièrement fragilisés en ce qui concerne les espaces de sociabilité et de participation à la vie collective. Quand ces espaces existent, ils sont très vite appropriés par des acteurs professionnels ayant pour mission de les définir, de les circonscrire, de les animer. De manière générale, la gestion de la vie extérieure est synonyme de gestion du risque, de défaillance des personnes (ex. éducative vis-à-vis des jeunes) ou de conflits d'usages. L'appropriation des espaces par les habitants est crainte. À force de décourager cette vie collective, les habitants ont également perdu le goût de s'y investir. Les missions de service public devraient pourtant faciliter une plus grande appropriation des espaces de vie afin de garantir l'effectivité des droits fondamentaux des personnes.

Il n'est pas question avec le « droit de participer à la vie culturelle » de dire que tout le monde doit participer à tout, tout le temps. En revanche, il s'agit de porter une attention sur les modalités de participation et de voir quels sont les principes de légitimité à l'œuvre. De nombreux paramètres organisationnels sont à prendre en compte, mais c'est également à un changement de posture qu'il est nécessaire de travailler. Cultiver la participation nécessite de se saisir des méthodes d'intelligence collective permettant d'aller au-delà d'une répartition et du cloisonnement des rôles entre ceux qui pensent, ceux qui exécutent, ceux à qui l'action est destinée. Avec les droits culturels, il s'agit de reconnaître et de valoriser les capacités des personnes suivant leurs propres références, compétences et savoir-faire comme de concevoir qu'elles puissent en acquérir d'autres et évoluer dans leur façon de participer.

PROPOSITION GÉNÉRALE



Déployer la participation des personnes en suscitant leur expression sur leur façon de « prendre part », « apporter une part », « bénéficier d'une part ».

DÉCLARATION DE FRIBOURG

Article 5 (accès et participation à la vie culturelle)

- a. Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit d'accéder et de participer librement, sans considération de frontières, à la vie culturelle à travers les activités de son choix.
- b. Ce droit comprend notamment:
 - la liberté de s'exprimer, en public ou en privé dans la, ou les, langues de son choix ;
 - la liberté d'exercer, en accord avec les droits reconnus dans la présente Déclaration, ses propres

EXEMPLES DE FREINS À LA PARTICIPATION ET DE LEVIERS D'ACTION

Ne pas travailler sur la mobilisation des personnes (prendre part)

- Ne pas tenir compte de l'importance de la mise en relation dans la participation ;
- ⚡ ○ Sursollicitation de certains habitants ;
- Politesse des habitants qui acceptent parfois sans comprendre les raisons de leur mobilisation ;
- Difficultés à mobiliser les personnes nécessaires à l'action menée ;

-
- 💡 ○ Comprendre les modes de vie des personnes en fonction de leurs références culturelles ;
 - Mobilisation des collectifs d'habitants organisés à partir de leurs propres références culturelles ;
 - Développer des projets sur un temps long pour une participation progressive des habitants par des relations de proximité quasi personnalisées.

Ne pas pouvoir réellement contribuer à l'action (apporter une part)

- Utiliser les habitants comme une matière première ;
- ⚡ ○ Participation réduite au « oui » / « non » ;
- Ne pas tenir compte des envies des habitants ;

-
- 💡 ○ Reconnaître les intérêts des personnes pour qu'elles participent avec leur propre matière au projet ;
 - Être un lieu appropriable par sa mise à disposition et les multiples usages possibles ;
 - Mettre en place des processus de gouvernance partagée.

Ne pas voir d'intérêt à ce qui est fait (bénéficiaire d'une part)

- La contrepartie à la participation ;
- ⚡ ○ Pas d'intérêt des habitants à ce qui est proposé ;
- Articulation complexe entre bénéfice personnel et bénéfice collectif ;

-
- 💡 ○ Développer une autre économie aux jardins : échanges non marchands, entraide, formation ;
 - Accompagner au développement ;
 - Innover dans les modes d'évaluation en recherchant les critères qui importent aux personnes.

pratiques culturelles et de poursuivre un mode de vie associé à la valorisation de ses ressources culturelles, notamment dans le domaine de l'utilisation, de la production et de la diffusion de biens et de services ;

- la liberté de développer et de partager des connaissances, des expressions culturelles, de conduire des recherches et de participer aux différentes formes de création ainsi qu'à leurs bienfaits ;
- le droit à la protection des intérêts moraux et matériels liés aux œuvres qui sont le fruit de son activité culturelle.

À VOUS DE JOUER

TROUVEZ VOS FREINS À LA PARTICIPATION ET VOS LEVIERS D'ACTION

Ne pas travailler sur la mobilisation des personnes (prendre part)



.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

.....

Ne pas pouvoir réellement contribuer à l'action (apporter une part)



.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

.....

Ne pas voir d'intérêt à ce qui est fait (bénéficiaire d'une part)



Autre(s)...



INFORMATION

Comment reconquérir le droit à l'information face à la rumeur, à l'opinion et à la publicité ?

Nous sommes aujourd'hui confrontés à un flux massif d'informations. Travailler sur ce droit à l'information est d'autant plus nécessaire. Le droit à l'information est étroitement lié au droit à l'éducation et à la formation (développement de l'esprit critique, éducation à l'image, formations aux nouvelles technologies, etc.). Il ne s'agit donc pas seulement de diffuser des informations tous azimuts mais bien de former, d'associer les personnes à la construction des messages, de favoriser les échanges en cultivant le partage des informations. Il nous faut comprendre comment l'information est produite et devenir pleinement acteur de cette production. Le droit à l'information sous-tend le développement de nombreuses capacités comme autant d'enjeux des politiques publiques.

Les technologies numériques favorisent le partage de contenus mais l'innovation ne doit pas nous faire négliger des formes plus traditionnelles de partage d'informations et d'en renouveler les formes. La circulation de l'information est favorisée par la diversité des vecteurs déployés au cours d'une action. Les coopérations entre acteurs peuvent être mises à mal par les règles de confidentialité des professionnels : l'interprétation restrictive du secret professionnel peut empêcher le croisement d'informations. Combiner les visions de la diversité des acteurs impliqués dans l'accompagnement social des personnes semblerait plus efficient.

Quelles que soient les modalités choisies, le partage de données pose des enjeux de démocratie pour les structures en mesure de contrôler les échanges et les données sur les personnes. Un des enjeux majeurs est d'informer l'ensemble des parties prenantes des données qu'elles ont à connaître pour prendre part et contribuer à ce qu'il se passe. Cela nécessite de penser aux relais de l'information comme ce qui peut venir « court-circuiter » cette circulation. L'attention à la diversité des personnes et leurs modes de communication questionnent le choix des langues et langages utilisés, mais également la manière dont nous traduisons l'information. Une information appropriée dépend fortement du droit des personnes d'interagir jusqu'à pouvoir améliorer l'information, voire corriger les informations erronées.

PROPOSITION GÉNÉRALE



Explorer le lien étroit entre pouvoir d'agir et droit à l'information compris comme le droit pour toute personne d'informer et de s'informer.

DÉCLARATION DE FRIBOURG

Article 7 (communication et information)

Dans le cadre général du droit à la liberté d'expression, y compris artistique, des libertés d'opinion et d'information, et du respect de la diversité culturelle, toute personne, seule ou en commun, a droit à une information libre et pluraliste qui contribue au plein développement de son identité culturelle ; ce droit, qui s'exerce sans considération de frontières, comprend notamment :

EXEMPLES DE FREINS À L'INFORMATION ET DE LEVIERS D'ACTION

Manque d'informations essentielles aux personnes

- Prédominance de la publicité sur l'information ;
 - ⚡ ○ Sous-estimer l'importance de l'information ;
 - Invisibilité de certaines dynamiques par manque d'information ;
 - Court-circuit de l'information ;
-
- 💡 ○ **Ne pas réduire la communication à « faire sa publicité » mais entrer en relation avec les habitants ;**
 - **Optimiser le partage des informations en fonction de ce que les personnes ont besoin de savoir pour agir ;**
 - **Faire face aux rumeurs en s'accordant entre acteurs. Partager les informations entre professionnels sur les situations qui les concernent.**

Manque de temps et de moyens pour informer / s'informer

- ⚡ ○ Une fonction d'information sous dotée en ressources humaines ;
 - Manque de temps pour expliquer ce que l'on fait ;
-
- 💡 ○ **Avoir une permanence dans la présence au quartier ;**
 - **Défendre dans les projets le temps d'interconnaissance, de collecte et production d'informations ;**
 - **Pouvoir exprimer ses propres références culturelles à travers ses modes d'action.**

Ne pas trouver les voies adaptées de l'information

- ⚡ ○ Ne pas savoir communiquer et susciter le désir en informant de son action ;
 - Ne pas trouver les voies adaptées pour informer les habitants ;
-
- 💡 ○ **La relation quotidienne aux habitants par les jardins en source d'information ;**
 - **S'assurer de la compréhension en travaillant la reformulation avec les personnes.**

- la liberté de rechercher, recevoir et transmettre les informations ;
- le droit de participer à une information pluraliste, dans la ou les langues de son choix, de contribuer à sa production ou à sa diffusion au travers de toutes les technologies de l'information et de la communication ;
- le droit de répondre aux informations erronées sur les cultures, dans le respect des droits énoncés dans la présente Déclaration.

À VOUS DE JOUER

TROUVEZ VOS FREINS À L'INFORMATION ET VOS LEVIERS D'ACTION

Manque d'informations essentielles aux personnes



.....

.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

.....

.....

Manque de temps et de moyens pour informer / s'informer



.....

.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

.....

.....

Ne pas trouver les voies adaptées de l'information



.....

.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

.....

.....

Autre(s)...



.....

.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

.....

.....

ÉDUCATION

Comment faire de l'éducation et de l'apprentissage tout au long de la vie une cause commune et ressourcee ?

L'apprentissage est toujours un rapport « asymétrique ». Le rapport d'asymétrie devient problématique lorsqu'il assigne les personnes dans des rôles et des places de « sachant » et d'« ignorant ». Aussi attentionnés que nous puissions l'être, nous ne repérons chez les personnes que les capacités et savoirs que nous savons reconnaître, au prisme de lunettes teintées de nos propres références culturelles (organisationnelles, langagières, économiques, pédagogiques, etc.). Afin de lutter contre cela, il est nécessaire d'observer en quoi nous sommes dans des relations de réciprocité et de reconnaissance des savoirs portés par les uns et par les autres dans les relations d'apprentissage.

Plutôt que de nous mettre en posture d'assimiler un contenu déjà donné, « manipuler » la matière comme les concepts engage une relation vertueuse. Le fait de « pratiquer » développe un rapport particulier aux savoirs. Apprendre par l'expérience, c'est prendre en considération que le savoir n'est pas fixé une fois pour toutes et qu'il se développe dans une relation sensible au monde. Ainsi, cultiver la diversité des approches pédagogiques permet de prendre en compte le fait que les personnes n'apprennent pas toutes de la même façon, ne développent pas le même type d'intelligence, n'apprennent pas au même rythme, etc. La confiance en soi s'acquiert progressivement, notamment par des méthodes d'apprentissage qui considèrent l'échec comme une opportunité de renforcer la capacité de création.

Les problématiques éducatives ne devraient pas se vivre « seul ». Il y a des communautés d'acteurs à organiser afin de promouvoir l'intelligence collective face aux questionnements concernant l'éducation des plus jeunes et tout au long de la vie. C'est par la pluralité des savoirs cultivés que nous pouvons développer notre propre voie. La montée en compétences sur les méthodes et outils d'intelligence collective devient pressante. La vie démocratique n'est pas innée. C'est un apprentissage et toutes les occasions sont à saisir pour l'expérimenter. Aussi faut-il garantir les conditions qui le permettent : avoir suffisamment d'échanges d'informations et de savoirs ainsi que du temps de travail commun pour prendre des décisions éclairées.

PROPOSITION GÉNÉRALE



Organiser des communautés éducatives en mesure de développer des relations d'apprentissage multiples et variées entre les personnes.

DÉCLARATION DE FRIBOURG

Article 6 (éducation et formation)

Dans le cadre général du droit à l'éducation, toute personne, seule ou en commun, a droit, tout au long de son existence, à une éducation et à une formation qui, en répondant à ses besoins éducatifs fondamentaux, contribuent au libre et plein développement de son identité culturelle dans le respect des droits d'autrui et de la diversité culturelle ; ce droit comprend en particulier :

a. la connaissance et l'apprentissage des droits de l'homme ;

EXEMPLES DE FREINS À L'ÉDUCATION ET DE LEVIERS D'ACTION

Adopter une posture descendante et de contrôle

- ⚡ Manque de formation à la production d'intelligence collective ;
 - ⚡ Rester dans une posture professionnelle descendante ;
-
- 💡 Favoriser les formes de traductions et médiations ;
 - 💡 Concevoir l'éducation comme une co-responsabilité ;
 - 💡 Renforcer les capacités des habitants à établir une relation équilibrée avec les acteurs du territoire.

Manquer de pédagogie

- ⚡ Manque de formation de formateur ;
 - ⚡ Manque de formation à la pédagogie active ;
-
- 💡 Être formé aux méthodes et outils d'intelligence collective et les expérimenter ;
 - 💡 Diversifier les pédagogies et cadres d'apprentissage.

Ne pas tirer les enseignements des expérimentations

- ⚡ Sous exploration des ressources présentes ;
 - ⚡ Difficulté à amener les personnes à explorer leur environnement ;
-
- 💡 Sortir du « tout fait » consumériste pour mobiliser la fabrique et la création. Apprendre par la pratique et favoriser une continuité dans l'apprentissage ;
 - 💡 Favoriser la connaissance de son milieu et ouvrir aux interactions avec les acteurs ;
 - 💡 S'assurer de la compréhension en travaillant la reformulation avec les personnes.

- b. la liberté de donner et recevoir un enseignement de et dans sa langue et d'autres langues, de même qu'un savoir relatif à sa culture et aux autres cultures ;
- c. la liberté des parents de faire assurer l'éducation morale et religieuse de leurs enfants conformément à leurs propres convictions et dans le respect de la liberté de pensée, conscience et religion reconnue à l'enfant selon ses capacités ;
- d. la liberté de créer, de diriger et d'accéder à des institutions éducatives autres que celles des pouvoirs publics, à condition que les normes et principes internationaux reconnus en matière d'éducation soient respectés et que ces institutions soient conformes aux règles minimales prescrites par l'État.

À VOUS DE JOUER

TROUVEZ VOS FREINS À L'ÉDUCATION ET VOS LEVIERS D'ACTION

Adopter une posture descendante et de contrôle



.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

.....

Manquer de pédagogie



.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

.....

Ne pas tirer les enseignements des expérimentations



.....
.....
.....
.....
.....
.....



.....
.....
.....
.....
.....

Autre(s)...



.....
.....
.....
.....
.....



.....
.....
.....
.....
.....

CONCLUSION

Une tendance importante des politiques publiques, de l'accompagnement social jusqu'à la rénovation urbaine, est d'uniformiser les façons de vivre des personnes en imposant de nombreuses normes. Du fait de notre incapacité à les voir, certains savoirs sont ignorés.

Les droits culturels ont ainsi une double fonction au sein des politiques publiques : ils posent la nécessité de reconnaître chacun dans les références culturelles dont il est porteur, mais aussi la nécessité pour toute personne d'interagir avec la diversité des ressources qui l'entoure. Habiter est un acte éminemment culturel puisque cela implique de reconnaître, d'acquérir et de croiser tous les savoirs nécessaires à l'enrichissement d'un milieu et à ses équilibres.

Notre attention aux droits culturels permet d'identifier plus précisément l'importance des aspects culturels de toutes ces dimensions : nous ne vivons pas tous de la même façon, n'exerçons pas les mêmes pratiques alors que nous habitons un même lieu. Ces aspects culturels permettent de mieux comprendre les significations que les habitants et les acteurs qui les accompagnent donnent à leur vie quotidienne. Il s'agit alors de déployer le verbe « Habiter » dans toutes ses dimensions : santé, alimentation, logement, vie sociale, éducation, loisirs, services, commerces, sécurité, pratiques artistiques, jardinage, écologie, aménagement, protection sociale, travail etc. Une telle conception de l'« habité » semble aller à l'encontre du compartimentage des politiques publiques et de leur cloisonnement. Cette prise en compte semble être la condition indispensable au respect de la dignité humaine et à l'exercice d'une démocratie pleine et entière.

Cette approche permet de mettre à profit une méthodologie et des fondamentaux communs pour agir en synergie avec ses partenaires sur le territoire. L'ambition portée dans cette recherche-action est de transformer les pratiques et la culture professionnelle des acteurs par une meilleure prise en compte des droits fondamentaux et de favoriser le développement du pouvoir d'agir de l'ensemble des habitants et des professionnels.

L'analyseur puissant des droits fondamentaux a fait ses preuves, tant pour comprendre les raisons des situations de blocage que pour trouver les solutions pour y remédier. Il sera toujours question de progresser dans notre organisation commune, d'identifier des modes opératoires pertinents et de savoir évaluer la réalisation de nos objectifs : l'amélioration des conditions de vie des personnes, l'amélioration des conditions de travail des acteurs comme le sens partagé des politiques publiques.

LA PARTICIPATION DES HABITANTS À LA RÉNOVATION URBAINE ET LES ENJEUX DE L'ESPACE PUBLIC AU REGARD DES DROITS CULTURELS

Recherche action « Les leviers culturels du pouvoir d'agir »
2018 - 2020

Avec le soutien de l'ANCT et du Ministère de la culture

Avec Anne Aubry et Christelle Blouët
et les acteurs des 5 terrains

- **Les collectifs d'habitants de Paris 19ème**, accompagnés par les agents de développement social et communautaire Asmae - contact : Christophe Jibard
- **La Maison Jaune de Saint-Denis** - contact : Julia Maria Lopez
- **La Gare Franche à Marseille** - contact : Catherine Verrier
- **Clichy-sous-bois avec la Direction de la vie associative et des quartier** - contact : Pascale Szpiro
- **Saint-Pol-sur-Mer avec le service politique de la ville et les partenaires de la mission relogement** - contact : Océane Lebeau

CONTACT

Réseau culture 21, Christelle Blouët
christelleblouet@reseauculture21.fr
www.reseauculture21.fr/paideia

LA PARTICIPATION DES HABITANTS À LA RÉNOVATION URBAINE ET LES ENJEUX DE L'ESPACE PUBLIC AU REGARD DES DROITS CULTURELS

Recherche-action « Les leviers culturels du pouvoir d'agir » 2018 - 2020



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHESION
DES TERRITOIRES

réseau **culture21**

paidéia